

info...compagnie

Ain - Loire - Rhône

Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon



LE COÛT DE L'INDÉPENDANCE



Pierre Grafmeyer

"C'est par des professionnels sereins que nous assurerons et assumerons l'indépendance indispensable à l'exercice de notre profession au service de tous."

Notre métier est en pleine révolution technique depuis plusieurs années, et doit s'adapter simultanément aux évolutions commerciales.

Il apparaît de plus en plus que :

- Nous avons des difficultés à recruter et à garder notre personnel
- Notre responsabilité s'accroît, par des exigences de notre autorité de tutelle, se précise vers l'application rigoureuse et justifiée de normes officiellement arrêtées par la puissance publique
- Nous nous voyons imposer son rythme par une autre profession libérale, à deux visages, tel Janus, en expliquant parfois à nos clients communs que nous ne serions que des organes de simples enregistrements sans responsabilité ; alors qu'elle n'hésiterait pas, en cas de conflits, à utiliser tous les arguments pour mettre en jeu cette responsabilité que négligeait son autre face.
- Nos écrits, par la traçabilité informatique, ont pratiquement date certaine.
- Certains de nos clients n'assument pas, vis-à-vis de nous, les choix économiques qu'ils ont faits en optant pour une certaine forme juridique de société.

Dans le même temps, on constate que certains d'entre nous, et pas forcément les plus importants par la taille, sont tentés d'accepter l'inacceptable :

- Réponse à des appels d'offres à des prix bradés
- Difficultés pour respecter les délais légaux
- Négligence dans l'application de nos normes

Comment pourrions nous brader nos honoraires alors que :

- Nos diligences augmentent
- Nos collaborateurs demandent, souvent légitimement, une rémunération plus alignée sur ce qu'ils pourraient prétendre en entreprise
- Notre devoir de formation s'affirme de plus en plus
- Notre contrôle qualité, dont la mise en œuvre est assurée par la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, sous l'autorité du H3C, devient plus fréquent et structuré que jamais. Il nécessite de la part de chaque cabinet, à travers un processus qualité, un budget de plus en plus important.

N'entrons pas dans une démarche suicidaire qui se traduirait soit par une sortie prématurée de la profession, soit par une prise de risque inconsidéré, soit encore par un rythme de vie impossible au mépris d'une qualité de vie acceptable.

C'est par la diversité de notre profession, petits et grands cabinets, que sera assurée au mieux tant la défense de l'intérêt de l'entreprise, que l'utilisation des fonds de la puissance publique.

C'est par des professionnels sereins que nous assurerons et assumerons l'indépendance indispensable à l'exercice de notre profession au service de tous.

Pierre Grafmeyer

IMPORTANT

MANDATS/PORTAIL

Nous vous rappelons les dispositions prises par l'article R. 823-2 du Code de Commerce « Tout commissaire aux comptes chargé du contrôle d'une personne ou entité notifie dans le délai de 8 jours sa nomination au Conseil Régional de la Compagnie dont il est membre, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception **soit par voie électronique...** ».

Numéro vert :

La Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes a mis à la disposition des confrères en situation de difficulté, notamment en cas de garde à vue ou de mise en examen, un numéro vert :

0 800 39 49 59

**Fermeture annuelle des bureaux de la Compagnie Régionale :
du lundi 6 août 2007 au vendredi 24 août inclus**

Université d'Été

La XVIème Université d'Été de la Compagnie Régionale de Lyon se déroulera le 7 septembre 2007, de 9 heures à 16 heures, au Centre de Réceptions de Champfleuri, à Champagne au Mont d'Or. Cette manifestation sera suivie de notre Assemblée Générale annuelle.

Les six thèmes retenus cette année sont :

1. Contrôle Interne du Cabinet
2. Traitement des données informatiques (Excel/ACL/IDEA...)
3. Audit en environnement informatique
4. Tour d'horizon des nouvelles normes
5. Evaluation des risques – Cartographie des risques en PME
6. Jurisprudence – déontologie & incompatibilités

Les bulletins d'inscription à cette journée vous seront adressés prochainement.

Agenda

Vendredi 7 septembre 2007,
L'Assemblée Générale de notre Compagnie Régionale se déroulera le 7 septembre 2007, à 16 heures 30, au Centre de Réceptions de Champfleuri, à Champagne au Mont d'Or à l'issue de l'Université d'Été. Madame Christine Thin, Présidente du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes, nous fera l'honneur de participer à cette assemblée. Le programme de cet événement vous sera communiqué par voie de circulaire.

Annuaire régional :

L'annuaire de la Compagnie Régionale de Lyon est consultable sur le Site Web de la Compagnie à l'adresse suivante

www.crcllyon.fr

COMMISSION REGIONALE D'INSCRIPTION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La prochaine réunion aura lieu le **lundi 25 juin 2007**. La date précise de la réunion du mois d'octobre n'est pas arrêtée à ce jour.

HABILITATION DES MAÎTRES DE STAGE

la prochaine session du Conseil Régional aura lieu le **2 juillet 2007**. Les demandes d'habilitation devront parvenir au secrétariat de la Compagnie, au plus tard, **le 27 juin 2007**.



Mr Jean-Pierre Zanoto, Avocat Général



Mr Pierre Vittaz, premier président de la cour d'Appel

PRESTATION DE SERMENT

41 confrères, inscrits à la Compagnie Régionale de Lyon au cours de l'année 2006 et 2007, ont prêté serment le lundi 19 mars dernier, "de remplir les devoirs de leur profession avec honneur, probité et indépendance, respecter et faire respecter les lois" (art L 822-3 du Code de Commerce).

Cette cérémonie s'est déroulée à la Cour d'Appel de Lyon au cours d'une audience solennelle, présidée par Monsieur Pierre Vittaz, Premier Président de la Cour d'Appel de Lyon, et sur les réquisitions de Monsieur Jean-Pierre Zanoto, Avocat Général.

Les allocutions du Président de la Compagnie Régionale, de l'Avocat Général

et du Président Vittaz ont mis l'accent sur l'indépendance et sur l'apparence d'indépendance du Commissaire aux Comptes ainsi que sur les relations de notre profession avec l'autorité judiciaire. Une réception offerte par la Compagnie dans la salle des pas perdus de la Cour d'Appel a clôturé cette prestation de serment.



Ont prêté serment :

Mesdames Séverine Cochet, Stéphanie Fleur, Stéphanie Giraudo, Anne-Emmanuelle Guinet, Gabrielle Marion, Françoise Martelli, Laurence Moreau, Véronique Raccach, Sara Righenzi de Villers, Florence Travers-Doitrand, Carole Tremolet et Anne-sophie Vetrano et Messieurs Abdel Wahab Amara, Guillaume Arvis, Laurent Auger, Lionel Babot, Nicolas Brunetaud, Anis Chorfi, Guillaume Collin, Gaël Dhalluin, Mathieu Druost, Alain Fayen, Laurent Fontaine, Philippe Fournier, Eric Gaillard, Michel Gargano, Xavier Graz, Stéphane Guillon, Marc Jolivet, Bruno Laborier, Régis Lacroix, Laurent Lebahar, Christophe Lyko, Mohamed Mabrouk, Fabrice Moriaux, Laurent Randon, Jean-Michel Rivera, François Targato, Jean-Pierre Tetz, Patrick Velay et Nicolas Viillard.

Reunion des membres du bureau avec les confrères récemment inscrits sur la liste

A l'issue de sa réunion du 5 mars 2007, à 18 heures, au siège de la compagnie, le Bureau de la compagnie régionale, représenté par Mme Laurence Bernard, Messieurs Alain Feuillet, Jean-François Mallen, Philippe Roux et le Président Pierre Grafmeyer, a rencontré une dizaine de confrères récemment inscrits sur la liste des commissaires aux comptes en 2006 et 2007, afin d'échanger avec eux sur les questions liées à l'actualité professionnelle et aux perspectives d'évolution ainsi qu'aux difficultés susceptibles d'être rencontrées par ces jeunes professionnels et des solutions à apporter.

Au cours de cette réunion sympathique, animée par notre confrère responsable de la commission "jeunes", Philippe Roux, à laquelle participaient également les membres permanents du secrétariat de la compagnie, les thèmes suivants ont été abordés :

■ **Formation professionnelle** : Jean-François Mallen, Vice-Président en charge de la formation, a fait un point sur les séminaires organisés par le CREF en 2007, les réunions "5 à 7" programmées, les thèmes d'atelier d'Université d'été 2007 et sur le projet d'organiser des ateliers de réflexion, sur un thème sectoriel (banque, distribution automobile ou métallurgie) avec pour objectif de construire l'analyse de l'environnement des risques inhérents propres au secteur, avec les contrôles habituellement rencontrés et les programmes de travail à mettre en œuvre. Ces ateliers devraient regrouper une dizaine de confrères/atelier. Les confrères seront avisés de ces réunions par courriel.

■ **Contrôle qualité** : les nouvelles procédures de contrôle de qualité, en conformité avec la décision 2006-01 du H3C, concernant les orientations et les modalités de contrôle pour 2006-2007.

■ **Réflexions sur une communication destinée aux étudiants, lycéens et enseignants** : le Président a fait part des actions en cours pour améliorer l'image de notre profession auprès de ce public.

■ **Cotisations professionnelles** : un remboursement des droits d'inscription et du forfait documentation pour les confrères inscrits en 2006 ou en 2007, représentant un montant de 242 €, sera effectué par la compagnie régionale.

Une prochaine manifestation, à caractère plus ludique, est prévue en juillet 2007 avec les confrères inscrits sur la liste des commissaires aux comptes depuis l'année 2005. Les membres concernés seront informés de la date et du thème retenu de cette rencontre, par voie de circulaire.

ASSURANCE :

Nous vous rappelons les garanties accordées par le contrat groupe d'Assurance Responsabilité Civile Professionnelle souscrit par la Compagnie Nationale.

LES GARANTIES ACCORDÉES PAR LE CONTRAT GROUPE SONT LES SUIVANTES :

Responsabilité Civile Professionnelle

Montant des garanties :

- 1^{ère} ligne : 1 000 000 € par sinistre et par assuré
- 2^{ème} ligne : 1 500 000 € par sinistre et par assuré
- 3^{ème} ligne : 3 500 000 € par sinistre, par mandat et par année d'assurance

Responsabilité Civile Exploitation

Montant des garanties :

- Dommages corporels et immatériels consécutifs : 7 622 450 € par sinistre
- Dommages matériels et immatériels consécutifs : 1 524 490 € par sinistre

Défense Pénale

Montant des garanties : 150 000 € par sinistre

Avance Caution Pénale

Montant des garanties : 114 337 € par sinistre

Assurance des archives et supports d'informations

Montant des garanties : 45 734 € par sinistre

Franchise :

Responsabilité Civile Professionnelle : 10 % du montant du sinistre avec un maximum de 1 524 €

Garantie complémentaire 4^{ème} ligne :

RCP OPTIONS permet de souscrire des garanties complémentaires, pour couvrir toute l'activité, un client dénommé et/ou une mission ponctuelle.

Garantie toute activité :

Prime forfaitaire + un taux sur les honoraires N-2.

Client dénommé et/ou mission ponctuelle:

Deux cas se présentent :

■ Soit le commissaire aux comptes a souscrit une garantie "toute activité".

Alors le taux sur le différentiel de garantie entre la garantie « toute activité » et la garantie "client dénommé et/ou mission ponctuelle" sera appliqué.

Exemple : vous avez souscrit une garantie "toute activité" à hauteur de 4 500 000 €.

Vous souhaitez souscrire une garantie "client dénommé" à hauteur de 9 000 000 €.

Sera appliqué le taux, soit 0,023% TTC sur (9 000 000 € - 4 500 000 €) = 4 500 000 €, soit une prime annuelle de 1 035 € TTC.

■ Soit le commissaire aux comptes n'a pas souscrit de garantie « toute activité »

Le taux directement sur le montant de la garantie « client dénommé et/ou mission ponctuelle » choisi, sera appliqué.

Exemple : vous souscrivez une garantie "mission ponctuelle" à hauteur de 6 000 000 €

Le taux de 0,043 %TTC sur 6 000 000 €, soit une prime annuelle de 2 580 € TTC, sera appliqué.

Rôle du Comité de Contrôle :

Le Comité de Contrôle est composé paritairement de représentants de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes et de l'assureur, chaque partie ayant le même nombre de voix. (Monsieur Jean Bachelet, Président Honoraire de la Compagnie Régionale de Lyon, est membre du Comité Paritaire des Assurances). Il est présidé par un représentant de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

Ce Comité de Contrôle est chargé notamment :

■ De déterminer en cas de divergence entre l'assureur et l'assuré, si une demande formulée par l'assuré est exclue de la garantie,

■ De donner son avis sur toutes les questions pendantes,

■ De décider de l'opportunité d'une transaction ou de l'engagement d'un procès,

■ De trancher toute difficulté pouvant surgir entre l'assureur et l'assuré.

Il se réunit trois fois par an. Il prend connaissance des dossiers qui, par leur importance ou leur spécificité, méritent un examen particulier. Il formule à l'assureur, après délibération si nécessaire, les observations et suggestions qu'il estime utiles pour le bon règlement des dossiers.

février 2007

- 6 • Conférence-débat sur le thème "Les entreprises en Rhône-Alpes : bilan 2006 et perspectives 2007" – Mr Pierre Grafmeyer.
- Réunion de la Chambre Régionale Qualité.
- 12 • Réunion "5 à 7" sur le thème "Examen et appréciation de l'Annexe des comptes annuels par le Commissaire aux Comptes", au Centre de Réception de Champfleuri, animée par Messieurs Sébastien Desitter et Jean-Pierre Grousseau.
- 19 • Assemblée Générale de l'Association Forézienne des Experts Comptables de Saint-Etienne – Mr Pierre Grafmeyer.

mars 2007

- 1 • Réunion de travail dans le cadre de la décentralisation d'une Commission Nationale de l'Académie des Sciences Techniques Comptables et Financière en Rhône-Alpes organisée par le Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables Rhône-Alpes – Mr Pierre Grafmeyer.
- 2 • Colloque sur la sauvegarde des entreprises à l'École Normale Supérieure de Lyon – Messieurs Jean Bachelet et Pierre Grafmeyer.
- 5 • Réunion du Bureau.
- Réception des Commissaires aux Comptes récemment inscrits à la Compagnie à l'issue du Bureau.

- 16 • Déjeuner-débat présidé par Dominique Perben, Ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, sur le thème "Les grandes infrastructures nécessaires au développement de l'agglomération lyonnaise" – Mr Pierre Grafmeyer.
- 19 • Prestation de Serment des commissaires aux comptes inscrits en 2006 et 1^{er} trimestre 2007, à la Cour d'Appel de Lyon.
- 20 • Réunion de la Chambre Régionale Qualité.
- 26 • Commission Régionale d'inscription – Mr Jean Bachelet.
- 27 • Assemblée Générale SCI Boileau – Mr Jacques Vitrolles
- 28 • Journée sur l'Éthique organisée par EM LYON – Mr Pierre Grafmeyer.

mai 2007

- 2 • Réunion du Bureau.
- 22 • Réunion de la Chambre Régionale Qualité.
- 22 • Soirée de Gala organisée par le Groupe Paris-Lyon au Casino le Lyon Vert – Mr Daniel Ceccaldi.
- 29 • Réunion "5 à 7" sur le thème "Les normes d'exercice professionnel" (NEP) au Centre de Réceptions de Champfleuri.
- 31 • Atelier de travail n° 1 sur le thème "l'environnement des risques dans les industries de la Mécanique" animé par Monsieur Jean-François Mallen.
- 31 • Réunion "5 à 7" sur le thème "Les normes d'exercice professionnel" (NEP) à Saint Etienne.

HONORARIAT

Le Conseil Régional a conféré l'honorariat à Messieurs Michel Kuhn, commissaire aux comptes depuis 1986 et Patrick Villet, commissaire aux comptes à Lyon depuis 1979..

NOUVEAUX INSCRITS

Nouveaux inscrits aux Commissions Régionales d'Inscription des 26 mars et 21 mai 2007 :

Rhône

Mesdames Cécile Bussillet, Pascale Moreau et Bernadette Renard, Virginie Saelens et Messieurs Abdel Wahab Amara, Jean-François Blondeau, Laurent Chapoulaud, Nicolas Gauthier, Jean-Philippe Goudard et David Humbert.

DEUIL

Nous avons appris le décès, le 31 mai 2007, de notre confrère, Daniel GINHAC, commissaire aux comptes, à Lyon depuis 1973. A sa famille et à ses amis, la Compagnie exprime toute sa sympathie.

CARNET DU JOUR

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance du fils de Mme Stéphanie VERDIER, secrétaire de notre Compagnie Régionale, le 13 janvier 2007. Nous adressons aux parents nos plus sincères félicitations et tous nos vœux de bonheur au petit Ethan.

CODE DE COMMERCE

Le décret n° 2007-431 du 25 mars 2007 a abrogé les décrets du 23 mars 1967 et du 12 août 1969. Les dispositions de ces deux décrets ont été codifiées au livre II et titre II du livre VIII de la partie réglementaire du Code de Commerce. Vous pouvez consulter ce texte ainsi qu'une table de correspondance sur le portail de la Compagnie Régionale : crcc.fr.

LES NORMES D'EXERCICES PROFESSIONNEL HOMOLOGUÉES ET PUBLIÉES (AU 16 MAI 2007)

- **NEP 100** Audit des comptes réalisé par plusieurs commissaires aux comptes
- **NEP 200** Principes applicables à l'audit des comptes mis en œuvre dans le cadre de la certification des comptes
- **NEP 210** La lettre de mission du commissaire aux comptes
- **NEP 230** Documentation de l'audit des comptes
- **NEP 240** Prise en considération de la possibilité de fraudes lors de l'audit des comptes
- **NEP 250** Prise en compte du risque d'anomalies significatives dans les comptes résultant du non respect de textes légaux et réglementaires
- **NEP 300** La planification de l'audit
- **NEP 315** La connaissance de l'entité et de son environnement et évaluation du risque d'anomalie significatives dans les comptes
- **NEP 320** Anomalies significatives et seuils de signification
- **NEP 330** Procédures d'audit mises en œuvre par le commissaire aux comptes à l'issue de son évaluation des risques

- **NEP 500** Caractère probant des éléments collectés
- **NEP 501** Caractère probant des éléments collectés (applications spécifiques)
- **NEP 505** Demandes de confirmation des tiers
- **NEP 510** Contrôle du bilan d'ouverture du premier exercice certifié par le commissaire aux comptes
- **NEP 520** Procédures analytiques
- **NEP 540** Appréciation des estimations comptables
- **NEP 560** Événements postérieurs...
- **NEP 570** Continuité d'exploitation
- **NEP 580** Déclaration de la direction
- **NEP 610** Prise de connaissance et utilisation des travaux de l'audit interne
- **NEP 620** Intervention d'un expert
- **NEP 630** Utilisation des travaux d'un expert-comptable intervenant dans l'entité
- **NEP 705** Justification des appréciations
- **NEP 710** Informations des exercices précédents
- **NEP 730** Changements comptables

- **NEP 9505** Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière – Rapport du commissaire aux comptes sur le rapport du président. Norme relative à la lettre de mission.

Des réunions de présentation de ces nouvelles normes sont organisées les :

Mardi 29 mai, au Centre de Réceptions de Champfleuri, à **Champagne au Mont d'Or**, (animateurs : Laurence Cropsal et Jean-François Mallen).

Judi 31 mai, à l'Hôtel Mercure de **Bourg en Bresse**, (animateurs : Jacques Fournier et Jean-François Mallen).

Judi 7 juin, à l'Hôtel Novotel d'**Andrézieux Bouthéon**, (animateurs : Jacques Fournier et Jean-François Mallen).

Pour la bonne organisation de ces réunions, nous vous invitons à retourner par télécopie ou email les bulletins d'inscription qui vous ont été communiqués par voie de circulaire.